

DÉPARTEMENT
GIRONDE
COMMUNE
BÈGLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°0017-25

Objet : *Domaine et Patrimoine*
DA/

ARRÊTÉ DE MAINLEVÉE DE DANGER IMMÉDIAT
Immeuble sis 32 rue Salvador Allende à Bègles
Cadastré AO 538

Le Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2212-2,

Vu l'arrêté de Danger Immédiat n°0421-23 en date du 13 juin 2023, interdisant l'accès, l'usage et l'habitation de l'immeuble sis à Bègles (33130), 32 avenue Salvador Allende, cadastrée AO 538,

Vu le rapport en date du 12 mars 2025 du service Sécurité bâtementaire de Bordeaux Métropole, faisant suite à la visite de l'immeuble sis à Bègles 32 avenue Salvador Allende, parcelle cadastrée AO 538 en date du 26 février 2025, précisant notamment que « *L'ensemble des murs ont été abaissés à environ 60-80cm du sol. Ils ne présentent plus un danger. Les briques sont stockées rangées sur le terrain. La végétation envahissant les clôtures a été retirée, la clôture refixée* » et que « *Il y a lieu de procéder à la mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité ordinaire et de l'interdiction d'accès, d'usage et d'habitation et d'en informer la propriétaire* »,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures pour permettre l'accès, l'usage et l'habitation de cet immeuble à la suite de la réalisation des travaux de mise en sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Les dispositions de l'arrêté de Danger Immédiat n°0421-23 en date du 13 juin 2023 sont abrogées.

ARTICLE 2 - L'accès, l'usage et l'habitation de l'immeuble cadastré sous la référence AO 538, sis 32 avenue Salvador Allende à Bègles (33130), sont autorisés.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera notifié à la propriétaire de l'immeuble, affiché sur l'immeuble et en Mairie,

ARTICLE 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois suivant son affichage et sa notification, d'un recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bègles.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois suivant soit son affichage et sa notification, soit le rejet du recours gracieux.

Fait à Bègles, le 20 mars 2025



Xavier-Marie FEDOU

Adjoint au Maire,

Délégué aux Finances, Patrimoine, Urbanisme
De proximité et Quartier Nord-Est

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20250321-SGAM20250325-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

Publication : 25/03/2025